

femme seule avec deux jeunes enfants, et qui, tombant malade, est obligée de marcher si loin avec eux en plein froid.

Voilà un cas méritant et il devrait y avoir un organisme qui s'occuperait des enfants. Cela se fait probablement dans toutes les provinces. Une fois, un habitant de ma circonscription est tombé malade dans la province de Colombie-Britannique. J'ai écrit au ministre provincial de la santé de l'époque qui a pris des mesures en vue de faire hospitaliser cet homme là-bas. De la même façon, les gens des autres provinces qui tombent malades dans la province de Québec sont soignés, quand l'occasion s'en présente. C'est une question de charité chrétienne.

Dimanche soir dernier, vous avez probablement écouté, monsieur l'Orateur, l'excellente émission du R. P. Desmarais, dominicain, diffusée à 7 heures et demie du soir au réseau transcanadien de Radio-Canada. Il a parlé de la charité et raconté le cas d'une vieille dame bien mise qui assistait à un mélodrame à Montréal ou ailleurs. La pièce s'intitulait *Les deux Orphelines*. Il y avait des moments pathétiques et la bonne dame versait des pleurs. Elle avait un mouchoir à la main et versait des pleurs en écoutant l'histoire des deux orphelins. La pièce finie, le Père se trouvait à la porte du théâtre quand la vieille dame est sortie. Une limousine l'attendait et deux petits enfants en guenilles lui ont demandé la charité. Ils n'avaient pas de caoutchoucs, leurs vêtements étaient en lambeaux et ils paraissaient tout transis. Ils ont dit à la dame: "La charité, s'il vous plaît, au nom de Dieu", à quoi elle a répondu: "Petits impertinents, comment osez-vous me déranger quand je me rends à ma voiture?"

Je sais que pas un seul député n'éprouve ce sentiment. Nous comprenons tous que pour nous conformer à la doctrine du Christ il faut en user d'une façon toute différente envers notre prochain. Ce n'est pas ainsi que Notre-Seigneur a enseigné l'évangile pendant sa vie. Il est une chose que je veux dire au ministre; une chose qu'il sait d'ailleurs. Je songe à l'étendue et à la profondeur de l'affection que les parents portent à leurs enfants. Après avoir lu le projet de résolution, on dira peut-être: "Nous enverrons ces invalides à l'hôpital le plus proche".

M. Low: Ce n'est pas ce qu'on y dit, n'est-ce pas?

M. Pouliot: Non. Je dis qu'il se peut qu'un affirme: "Il faut envoyer les invalides à l'hôpital." Je voudrais que le ministre sache que l'amour que les parents portent aux enfants infirmes est tellement profond qu'ils

ne voudraient pas en être séparés sous quelque prétexte que ce soit. La mère veut soigner l'enfant malade.

M. Gauthier (Portneuf): C'est vrai.

M. Pouliot: Et lorsque le père rentre à la maison le soir, son premier soin est de s'enquérir de l'enfant malade avant de penser aux autres qui sont en bonne santé. C'est précisément à cause de cette affection que je pourrais appeler l'amour profond, le vrai amour, qu'il ne faut pas séparer les parents de leurs enfants. Ils s'opposeraient à ce que leurs enfants leur soient enlevés pour être envoyés à l'hôpital.

M. Low: Bravo!

M. Pouliot: C'est la même chose dans la circonscription de l'honorable député, j'imagine, car il en est ainsi partout au Canada. Je ne parle pas d'une exception. Je parle de l'amour des parents pour leurs enfants, sentiment très admirable. Si ces enfants étaient hospitalisés le coût serait beaucoup plus élevé que le montant de la pension qu'on verserait à ces familles et que réclame l'honorable représentant de Terrebonne dans son projet de résolution. Il en coûtera beaucoup moins cher au pays de verser à ces enfants ou personnes plus âgées un montant égal à celui de la pension des vieillards de soixante-dix ans et plus, aux aveugles de vingt et un ans et plus, ou aux mères nécessiteuses qui reçoivent une allocation directement de la province sans contribution du gouvernement fédéral. Ce dernier devrait prendre des mesures visant à uniformiser la pension versée par les provinces aux mères nécessiteuses pour leurs enfants jusqu'à l'âge de seize ans, et il devrait aussi prendre soin des invalides de tout le pays. Nous habitons un pays au climat sain, aux paysages magnifiques et pittoresques. Chez nous aucune raison ne justifie l'État de ne pas prendre soin des malades et des invalides si leurs familles n'ont pas les moyens de le faire.

Je ne veux pas retenir la Chambre trop longtemps, mais c'est une question que j'ai à cœur. Je veux vous dire, monsieur l'Orateur, ainsi qu'au ministre, ce que j'ai observé en parcourant ma circonscription et en visitant les pauvres parmi mes électeurs. Je m'intéresse beaucoup à eux parce qu'ils ne se plaignent jamais. Ils sont fiers et ils ont cette dignité que donne la fierté. Ils sont timides; ils ne veulent pas parler de leurs malheurs. Nous devons nous faire amis avec eux pour connaître leur existence; et quiconque a l'avantage d'entendre leurs tristes histoires de misère humaine est profondément touché. C'est une confiance qu'on ne fait qu'entre amis; elle n'est jamais faite à un